



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 95046

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la vente de tabac dans les *duty-free* ainsi que sur la quantité de produits du tabac pouvant être rapportée par les voyageurs. Le tabac est un carnage sanitaire et financier et tue 79 000 personnes par an et coûte 25,9 milliards d'euros pour les seules dépenses sanitaires. Les politiques de prévention menées sur le territoire national se trouvent affaiblies par la vente de tabac à prix minoré. La confédération des buralistes elle-même a pris conscience du fléau du tabagisme et souhaite que le tabac soit exclu des produits en vente dans les *duty-free*. Cette demande vient dans le prolongement de l'amendement qu'elle a présenté en projet de loi de finances 2016 et qui a été écarté en commission. Elle lui demande, d'une part, en connaissance de son engagement pour la réduction du tabagisme, qu'il lui indique si il envisage de prendre des mesures d'exclusion de la vente du tabac dans les *duty-free* situés sur le territoire français et d'autre part si il envisage la possibilité de réduire le seuil légal de produits du tabac pouvant être légalement introduit sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95046

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3240

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)